

C'est pourquoi, de Notre propre mouvement, Nous statuons et édictons ce qui suit :

Toute personne privée, laïque ou ecclésiastique, homme ou femme, qui cite et force à comparaître, sans aucune permission du pouvoir ecclésiastique, n'importe quelle personne ecclésiastique devant les tribunaux laïques soit au civil, soit au criminel, encourt l'excommunication *lata sententiæ* spécialement réservée au pontife romain.

Nous voulons que ce qui est établi par la présente lettre soit arrêté et valable, nonobstant toutes choses contraires.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 octobre 1911, la neuvième année de Notre Pontificat.

PIE X, PAPE.

Nécrologie

R. P. A. BRÉZEL, EUDISTE

Les journaux du 9 décembre ont publié une dépêche de Betsiamis, annonçant la mort accidentelle du R. P. A. Brézel, eudiste, missionnaire de Manicouagan, dans la préfecture apostolique du Golfe Saint-Laurent. Le Révérend Père aurait péri en traversant la baie de Betsiamis, la glace ayant cédé sous le poids de son équipage.

Le P. Brézel, originaire de Bretagne, et qui fut ordonné prêtre le 3 décembre 1893, n'était pas venu à Québec depuis quelques années. Il nous avait paru alors un religieux tout animé de piété, d'abnégation et de zèle pour le salut des âmes.

On se rappelle que, ces années dernières aussi, l'un des missionnaires eudistes a péri de la même façon, dans la baie des Sept-Iles.

M. L'ABBÉ C.-E. CARRIER

Dimanche dernier, le 10 décembre, est décédé, en son presbytère de Saint-Joseph de Beauce, M. l'abbé Charles-Edouard Carrier, dans sa 59^e année.

Né le 22 mars 1853, à Notre-Dame de Lévis, il commença ses études au collège de Lévis, les poursuivit et les termina au séminaire de Québec en 1872. Ordonné prêtre à Québec,